



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

RAPPORT DE GESTION

(65^e année de l'Union télégraphique, 27^e année de la Convention radiotélégraphique)

1933



Organisation et personnel.

L'organisation et l'état du personnel titularisé du service télégraphique n'ont pas subi de changement en 1933. Pour faire face aux travaux consécutifs à la Conférence de Madrid, et notamment à la réédition de la nomenclature officielle des bureaux télégraphiques ouverts au service international, 3 aides ont dû être employés temporairement.

En ce qui concerne le service radiotélégraphique, M. G. Corbaz, ingénieur diplômé, commis de chancellerie de 1^{re} classe, a été promu au poste de secrétaire de chancellerie, à dater du 1^{er} février 1933.

Le personnel permanent et provisoire du bureau se composait, à fin 1933, des fonctionnaires et employés suivants:

Service télégraphique	Service radiotélégraphique	Personnel occupé par les deux services
1 vice-directeur	1 vice-directeur	1 comptable
1 secrétaire	1 secrétaire	1 aide de 1 ^{re} classe
1 secrétaire-adjoint	1 chef de chancellerie	1 expéditionnaire
1 traducteur	1 traducteur	1 concierge
1 chef de chancellerie	2 secrétaires de chancellerie	2 aides temporaires
1 secrétaire de chancellerie	2 commis de 1 ^{re} classe	
1 commis de 1 ^{re} classe	2 aides de 1 ^{re} classe	
3 aides temporaires	8 aides temporaires	

Union télégraphique et Convention radiotélégraphique.

Union télégraphique.

La République de Colombie a approuvé la Convention télégraphique internationale de St-Petersbourg, 1875, ainsi que les additions et modifications apportées au Règlement de service télégraphique international par les Conférences télégraphiques de Paris, 1925, et de Bruxelles, 1928.

Convention radiotélégraphique de Washington.

Ratifications.

Nous donnons ci-après un état complet des pays qui ont ratifié les actes de la Conférence radiotélégraphique internationale de Washington, 1927, et ont déposé les ratifications auprès du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique:

a) Convention, Règlement général et Règlement additionnel y annexés.	Date de dépôt de la ratification.	
Afrique du sud (Union de l') (y compris le Territoire sous mandat du sud-ouest africain)	31 janvier	1929
Allemagne	22 août	1929
Argentine (République)	15 mai	1933
Australie (Fédération)	3 avril	1929
Autriche	29 décembre	1928
Belgique, y compris le Congo belge et le Territoire de Ruanda-Urundi (mandat), qui est rattaché administrativement au Congo belge	15 décembre	1928
Brésil	27 octobre	1931
Bulgarie	22 juillet	1929
Chili	27 février	1930
Chine	23 juin	1930
Costa-Rica	13 septembre	1932
Cuba	20 décembre	1930 *)
Danemark	15 novembre	1928
Dominicaine (République)	9 avril	1932
Egypte	24 août	1932
Espagne, y compris la Colonie espagnole du Golfe de Guinée	31 janvier	1929
Estonie	22 mars	1929
Finlande	24 janvier	1929
Grande-Bretagne	29 décembre	1928
Grèce	16 avril	1930
Guatemala	8 août	1930
Hongrie	20 février	1929
Indes britanniques	29 décembre	1928
Irlande (Etat libre d')	14 janvier	1929
Italie, y compris la Tripolitaine, la Cyrénaïque, l'Erythrée et la Somalie italienne	18 janvier	1929
Japon, y compris Chosen, Taiwan, Karafuto, le Territoire à bail de Kwangtung et le Territoire des Iles des Mers du sud sous mandat japonais	31 janvier	1929
Libéria (République de)	5 juin	1930
Maroc (à l'exception de la zone espagnole)	4 février	1929
Mexique	28 mars	1929
Nicaragua	26 septembre	1932
Norvège	29 octobre	1928
Nouvelle-Zélande	7 février	1929
Panama (République de)	20 janvier	1933
Pays-Bas, y compris les Indes néerlandaises, Surinam et Curaçao	29 octobre	1928
Perse	7 février	1930
Pologne	30 novembre	1932
Portugal, y compris l'Afrique occidentale portugaise ainsi que l'Afrique orientale portugaise et les possessions portugaises asiatiques	25 juillet	1929
Roumanie	4 novembre	1930
Siam	1 ^{er} juillet	1929
Suède	1 ^{er} mars	1929
Suisse	18 août	1932
Syro-libanais (Territoires)	12 mars	1929
Tchécoslovaquie	1 ^{er} mars	1929
Turquie	26 janvier	1933
Vénézuéla	10 septembre	1929
Yougoslavie	5 décembre	1929
b) Convention et Règlement général y annexé.		
Canada	29 octobre	1928
Etats-Unis d'Amérique, y compris Hawaï, l'Alaska, les îles Philippines, Porto-Rico et la zone du Canal de Panama	8 octobre	1928
	<i>Total: 60 pays</i>	

*) Date de dépôt de la ratification de la Convention. Les instruments de ratification du Règlement général et du Règlement additionnel ont été déposés le 4 février 1931.

Les pays ci-après n'ont pas encore déposé les ratifications auprès du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique:

Bolivie	Haïti (République d')
Colombie (République de)	Honduras (République de)
El Salvador (République de)	Paraguay
France	Pérou
Afrique équatoriale française et autres colonies	Saint-Marin (République de)
Afrique occidentale française	Uruguay
Indochine française	
Madagascar	
Tunisie	
	<i>Total: 15 pays</i>

Adhésions.

Convention et Règlements y annexés.

Cité du Vatican (Etat de la)	3 janvier	1931
Danzig (Ville libre de)	13 février	1930
Hongkong	15 août	1930
Iles italiennes de l'Egée	18 janvier	1929
Iraq	10 octobre	1931
Islande	28 décembre	1929
Kenya	15 août	1930
Lettonie	4 mai	1929
Luxembourg	2 avril	1931
Nouvelles-Hébrides	22 octobre	1930
Straits Settlements	15 août	1930
Terre-Neuve	7 juillet	1930

D'autre part, l'Albanie et la Lithuanie se proposent d'adhérer à la Convention et aux deux Règlements. En attendant, elles en appliquent les dispositions.

Liste des pays de l'Union télégraphique et des pays Parties à la Convention radiotélégraphique. Etat au 31 décembre 1933.

Les noms des pays Parties aux deux conventions sont imprimés en caractères gras; les pays qui ne sont liés que par l'une des Conventions sont indiqués en caractères ordinaires.

Pays	Classe de contribution		Date d'inscription	
	Télégraphie	Radiotélégraphie	Télégraphie	Radiotélégraphie
Afghanistan	VI	—	12. IV. 1928	—
Afrique du sud (Union de l') (y compris le Territoire sous mandat du sud-ouest africain)¹⁾	I	I	1. I. 1911	1. X. 1910
Afrique équatoriale française	—	VI	—	5. VIII. 1910
Afrique occidentale française (y compris le Sénégal) ²⁾	—	V	—	5. VIII. 1910
Afrique occidentale portugaise	²⁶⁾	VI	²⁶⁾	22. XII. 1911
Afrique orientale portugaise et possessions portugaises asiatiques	²⁶⁾	VI	²⁶⁾	22. XII. 1911
Alaska	—	I	—	25. V. 1912
Albanie	V	VI ³¹⁾	2. VI. 1922	2. VII. 1925
Allemagne	I	I	1. I. 1866	1. VII. 1908
Angola	VI	²⁷⁾	1. I. 1894	²⁷⁾
Argentine (République)	I	I	1. I. 1889	1. VII. 1908
Asie centrale russe	²⁵⁾	III ³¹⁾	²⁵⁾	1. VII. 1908
Australie (Fédération) ³⁾	I	I	1. I. 1903	1. VII. 1908
Autriche	IV	VI	{ 1. I. 1866 20. I. 1919	{ 1. VII. 1908 20. I. 1919
Belgique	III	III	1. I. 1866	1. VII. 1908
Bolivie	IV	IV	1. VI. 1907	13. X. 1915
Boukhara	²⁵⁾	VI ³¹⁾	²⁵⁾	1. VII. 1908
Brésil	I	I	4. VII. 1877	1. VII. 1908
Bulgarie	V	V	18. IX. 1880	1. VII. 1908
Cameroun (Territoire sous mandat français)	—	VI	—	7. III. 1923
Canada	—	I	—	1. VII. 1908
Ceylan	VI	²⁴⁾	1. I. 1897	²⁴⁾
Chili	IV	III	1. I. 1908	16. IV. 1914
Chine	I	I	1. I. 1921	1. IX. 1920
Chosen, Taiwan, Karafuto, le Territoire à bail du Kwangtung et le Territoire des Iles des Mers du sud sous mandat japonais²⁸⁾	⁴⁾	III	⁴⁾	²⁹⁾
Cité du Vatican (Etat de la)	VI	VI	1. VI. 1929	6. I. 1931
Colombie (République de)	V	VI	14. XII. 1925	25. VIII. 1914
Colonie espagnole du Golfe de Guinée	—	VI	—	8. V. 1912
Colonies portugaises en Afrique (à l'exception de l'Angola et de Mozambique)	VI	²⁷⁾	1. I. 1894	²⁷⁾
Colonies portugaises de l'Asie et de l'Océanie	VI	²⁷⁾	1. I. 1894	²⁷⁾
Congo belge ⁵⁾	VI	VI	1. I. 1912	1. I. 1912
Costa-Rica	—	VI	—	13. IX. 1932
Côte française des Somalis	VI	VI	1. VII. 1916	23. X. 1925
Cuba	—	III	—	16. I. 1918
Curaçao (Colonie de)	VI	VI	24. II. 1928	1. VI. 1910
Cyrénaïque	VI	VI	1. I. 1922	13. I. 1914
Danemark ⁶⁾	IV	IV	1. I. 1866	1. VII. 1908
Danzig (Ville libre de)	VI	VI	1. IV. 1922	22. VII. 1921
Dominicaine (République)	—	V	—	11. VII. 1926
Egypte	IV	IV	9. XII. 1876	3. II. 1912
El Salvador (République de)	—	VI	—	12. X. 1927
Equateur	VI	V ³¹⁾	17. II. 1926	17. IV. 1920
Erythrée	VI	VI	1. VII. 1908	27. XI. 1912
Espagne ⁷⁾	II	II	1. I. 1866	1. VII. 1908
Colonies espagnoles (sauf la Colonie espagnole du Golfe de Guinée)	—	⁸⁾	—	5. VII. 1912
Estonie	V	V	19. V. 1922	1. VII. 1923
Etablissements français de l'Océanie	—	VI	—	3. II. 1916
Etats-Unis d'Amérique	—	I	—	1. VII. 1908
Ethiopie	VI	—	20. II. 1932	—

Pays	Classe de contribution		Date d'inscription	
	Télégraphique	Radiotélégraphique	Télégraphique	Radiotélégraphique
Finlande	III	IV	1. IX. 1920	5. II. 1927
France et Algérie ⁹⁾	I	I	1. I. 1866	1. VII. 1908
Grande-Bretagne	I	I	24. II. 1871	1. VII. 1908
<i>Colonies et protectorats britanniques et territoires sous mandat britannique :</i>				
Bahama (Iles)	—	—	—	1. VII. 1908
Barbade	—	—	—	1. VII. 1908
Bermudes	—	—	—	1. VII. 1908
Bornéo britannique du nord (Etat du)	—	—	—	2. VI. 1913
Ceylan	¹¹⁾	—	¹¹⁾	1. VII. 1908
Chypre	—	—	—	1. VII. 1908
<i>Côte d'Or:</i>				
a) Colonie	—	—	—	1. VII. 1908
b) Achanti	—	—	—	1. VII. 1908
c) Territoires du nord	—	—	—	15. VIII. 1930
d) Togo sous mandat britannique	—	—	—	15. VIII. 1930
<i>Etats malais:</i>				
a) Fédérés:				
Negri-Sembilan	—	—	—	—
Pahang	—	—	—	—
Perak	—	—	—	—
Selangor	—	¹⁰⁾	—	2. VI. 1913
b) Non fédérés:				
Johore	—	—	—	—
Kedah	—	—	—	—
Kelantan	—	—	—	15. VIII. 1930
Perlis	—	—	—	—
Trengganu	—	—	—	—
Brunei	—	—	—	13. IX. 1923
Falkland (Iles) et dépendances	—	—	—	1. VII. 1908
Fidji (Iles)	—	—	—	1. VII. 1908
Gambie (Colonie et protectorat)	—	—	—	1. VII. 1908
Gibraltar	¹⁰⁾	—	24. II. 1871	1. VII. 1908
Guyane britannique	—	—	—	1. VII. 1908
Honduras britannique	—	—	—	1. VII. 1908
Jamaïque, y compris les îles Turques et Caïques et les îles Caymans	—	—	—	1. VII. 1908
Kenya	¹⁰⁾	¹¹⁾	5. VIII. 1901	¹¹⁾
Malte	¹⁰⁾	—	24. II. 1871	1. VII. 1908
Maurice (Ile)	—	—	—	1. VII. 1908
<i>Nigeria:</i>				
a) Colonie	—	—	—	1. VII. 1908
b) Protectorat	—	—	—	15. VIII. 1930
c) Cameroun sous mandat britannique	—	—	—	15. VIII. 1930
Nyasaland (Protectorat)	—	—	—	1. VII. 1908
Palestine	¹⁰⁾	¹⁰⁾	21. VIII. 1922	15. VIII. 1930
<i>Iles du Pacifique occidental:</i>				
Salomon britannique (Protectorat)	—	—	—	1. VII. 1908
Gilbert et Ellice (Colonie)	—	—	—	—
Tonga (Protectorat)	—	—	—	29. V. 1915
Rhodesia du nord	—	—	—	2. VI. 1913
Rhodesia du sud	¹¹⁾	—	¹¹⁾	1. VII. 1908
Sarawak	—	—	—	23. IV. 1914

Pays	Classe de contribution		Date d'inscription	
	Télégraphie	Radiotélégraphie	Télégraphie	Radiotélégraphie
Seychelles	—	—	—	1. VII. 1908
Sierra-Leone (Colonie et protectorat)	—	—	—	1. VII. 1908
Somalie britannique (Protectorat)	—	—	—	1. VII. 1908
S. Hélène et Ascension	—	—	—	1. VII. 1908
Tanganyika (Territoire de)	10)	—	3. VI. 1925	5. III. 1924
Territoires du Haut-commissariat sud-africain:				
Basutoland	—	—	—	1. VII. 1908
Bechuanaland (Protectorat)	—	10)	—	1. VII. 1908
Swaziland	—	—	—	2. VI. 1913
Trinidad et Tobago	—	—	—	1. VII. 1908
Uganda (Protectorat)	10)	—	5. VIII. 1901	1. VII. 1908
Vent (Iles du), savoir: l'île de Grenade, S. Lucie, S. Vincent	—	—	—	1. VII. 1908
Vent (Iles sous le), savoir: Antigua, Dominique, Montserrat, S. Christophe-Nieves, les îles Vierges	—	—	—	1. VII. 1908
Zanzibar	—	—	—	12. III. 1910
Grèce	III	V	1. I. 1866	1. VII. 1908
Guadeloupe	—	VI	—	10. I. 1917
Guatemala	—	VI	—	10. VII. 1914
Guyane française	VI	VI	1. VII. 1927	5. I. 1927
Haïti (République d')	—	VI	—	10. X. 1927
Hawaï (Iles) et les autres possessions américaines de la Polynésie	—	I	—	25. V. 1912
Honduras (République de)	—	VI	—	27. X. 1925
Hongkong	—	VI	—	1. VII. 1908 ²⁸⁾
Hongrie	IV	IV	1. I. 1866	1. VII. 1908
Iles italiennes de l'Égée	—	VI	—	18. I. 1929
Indes britanniques ¹²⁾	I	I	1. I. 1869	1. VII. 1908
Indes néerlandaises	III	III	1. VII. 1872	1. II. 1911
Indochine française ¹³⁾	IV	IV	26. V. 1884	5. VIII. 1910
Iraq	VI	VI	12. XI. 1928	12. X. 1931
Irlande (Etat libre d')	III	III	8. XII. 1923	22. IV. 1924
Islande	VI	VI	1. X. 1906	26. II. 1919
Italie ¹⁴⁾	I	I	1. I. 1866	1. VII. 1908
Japon ⁴⁾	I	I	17. I. 1879	1. VII. 1908
Kenya	24)	VI	24)	1. VII. 1908 ²⁸⁾
Khiva	25)	VI ³¹⁾	25)	1. VII. 1908
Lettonie	V	V	11. XII. 1921	1. I. 1922
Libanaise (République)	VI	22)	12. I. 1924	22)
Libéria (République de)	—	VI	—	10. X. 1927
Lithuanie	V	V ³¹⁾	1. VII. 1923	24. I. 1925
Luxembourg	VI	VI	2. III. 1866	2. IV. 1931
Madagascar ¹⁵⁾	V	V	1. I. 1903	5. VIII. 1910
Maroc ¹⁶⁾	IV	VI	1. I. 1912	22. II. 1911
Martinique	—	VI	—	13. II. 1917
Mexique	—	IV	—	1. VII. 1908
Mozambique	VI	27)	1. I. 1894	27)
Nicaragua	—	VI	—	12. V. 1926
Norvège	III	III	1. I. 1866	1. VII. 1908
Nouvelle-Calédonie ¹⁸⁾	VI	VI	1. I. 1895	19. II. 1915
Nouvelles-Hébrides (Condominium franco-anglais)	—	—	—	8. IX. 1921
Nouvelle-Zélande ¹⁹⁾	IV	I	3. VI. 1878	1. VII. 1908
Panama (République de)	—	VI	—	14. VII. 1914
Paraguay	—	VI	—	27. IX. 1927
Pays-Bas	III	III	1. I. 1866	1. VII. 1908
Pérou	—	III	—	12. VII. 1915
Perse	VI	VI	1. I. 1869	1. VII. 1908

Pays	Classe de contribution		Date d'inscription	
	Télégraphie	Radiotélégraphie	Télégraphie	Radiotélégraphie
Philippines	—	I	—	25. V. 1912
Pologne	II	V	1. I. 1921	7. I. 1921
Porto-Rico et les possessions américaines dans les Antilles	—	I	—	25. V. 1912
Portugal ²⁰⁾	V	III	1. I. 1866	1. VII. 1908
Réunion	—	VI	—	29. X. 1923
Rhodesia du sud	VI	²⁴⁾	3. VI. 1925	²⁴⁾
Roumanie	III	V	9. II. 1866	1. VII. 1908
Saint-Marin (République de)	¹⁴⁾	VI	¹⁴⁾	1. I. 1912
Sarre (Territoire de la)	VI	—	1. IX. 1920	—
Sénégal	V	¹⁷⁾	26. III. 1885	¹⁷⁾
Siam	V	IV	21. IV. 1883	18. V. 1912
Sibérie occidentale	²⁵⁾	III ³¹⁾	²⁵⁾	1. VII. 1908
Sibérie orientale	²⁵⁾	III ³¹⁾	²⁵⁾	1. VII. 1908
Somalie italienne	VI	VI	1. VII. 1923	27. XI. 1912
Straits Settlements	—	VI	—	1. VII. 1908 ²⁸⁾
Suède	III	III	1. I. 1866	1. VII. 1908
Suisse ²¹⁾	IV	V	1. I. 1866	26. II. 1923
Surinam	VI	VI	24. II. 1928	17. XII. 1925
Syrie (Etat de)	VI	²²⁾	12. I. 1924	²²⁾
Syro-libanais (Territoires)	³⁰⁾	VI	—	13. V. 1926
S. Pierre et Miquelon	—	VI	—	13. V. 1926
Tchécoslovaquie	III	IV	10. I. 1920	23. IV. 1920
Terre-Neuve	—	IV	—	6. I. 1913
Togo (Territoire sous mandat français)	—	VI	—	20. X. 1926
Tripolitaine	VI	VI	1. I. 1922	13. I. 1914
Tunisie	V	V	1. VII. 1885	9. III. 1910
Turquie	I	I	1. I. 1866	1. VII. 1908
Union des Républiques Soviétistes Socialistes	I	I ³¹⁾	1. I. 1866	1. VII. 1908
Uruguay	IV	IV	1. VII. 1902	1. VII. 1908
Vénézuéla	V	IV	1. VII. 1921	13. VIII. 1920
Yémen	VI	—	1. I. 1931	—
Yougoslavie	III	V	9. II. 1866	17. VI. 1919
Zone du Canal de Panama	—	I	—	25. V. 1912

¹⁾ Les différents Etats formant l'Union de l'Afrique du sud sont entrés dans l'Union télégraphique: le Cap de Bonne-Espérance le 1. I. 1882, le Natal le 16. III. 1881, l'Orange River Colony et le Transvaal le 1. VII. 1904. La Grande-Bretagne a adhéré à la Convention radiotélégraphique pour le Cap de Bonne-Espérance, le Natal et le Transvaal à la date du 1. VII. 1908. — ²⁾ Pour la télégraphie, le Sénégal contribue séparément aux frais du bureau. — ³⁾ Y compris l'île de Norfolk, le Territoire de Papou et le Territoire sous mandat de la Nouvelle-Guinée. Les différents Etats formant la Fédération australienne sont entrés dans l'Union télégraphique aux dates ci-après: l'Australie méridionale le 27. V. 1878, l'Australie occidentale le 1. I. 1894, la Nouvelle-Galles du sud le 25. II. 1884, le Queensland le 9. IV. 1896, la Tasmanie le 8. VII. 1885, Victoria le 1. VII. 1880. — ⁴⁾ Pour la télégraphie, Chosen, Taiwan, Karafuto et le Territoire à bail du Kwangtung forment, avec le Japon, un seul groupe appartenant à la I^{re} classe. — ⁵⁾ Y compris le Territoire de Ruanda-Urundi. — ⁶⁾ Pour la télégraphie: non compris les Féroé. — ⁷⁾ Pour la télégraphie: y compris les Baléares et les Canaries. — ⁸⁾ Les colonies espagnoles (sauf la Colonie espagnole du Golfe de Guinée, qui contribue séparément) forment, avec l'Espagne, un seul groupe appartenant à la II^e classe. — ⁹⁾ Pour la télégraphie, la République des Vallées d'Andorre et la Principauté de Monaco forment, avec la France, un seul groupe appartenant à la I^{re} classe. — ¹⁰⁾ Les colonies et protectorats britanniques et les territoires sous mandat britannique mentionnés forment, avec la Grande-Bretagne, un seul groupe appartenant à la I^{re} classe. — ¹¹⁾ Ce pays contribue séparément aux frais du bureau. — ¹²⁾ Pour la télégraphie: y compris le Népal, le Bhotan, Aden et dépendances et Socotra. — ¹³⁾ Pour la télégraphie: y compris le Territoire de Kouang-Tchéou-Wan. — ¹⁴⁾ Pour la télégraphie, la République de Saint-Marin forme, avec l'Italie, un seul groupe appartenant à la I^{re} classe. — ¹⁵⁾ Pour la télégraphie: y compris les Comores. — ¹⁶⁾ Pour la radiotélégraphie, lire: Maroc (à l'exception de la zone espagnole). — ¹⁷⁾ Voir sous Afrique occidentale française. — ¹⁸⁾ Pour la télégraphie: y compris les îles Loyalty. — ¹⁹⁾ Pour la télégraphie: y compris les îles Chatham, Cook et Niue. — ²⁰⁾ Pour la télégraphie: y compris Madère et les Açores. — ²¹⁾ Y compris, comme relevant de l'Administration des télégraphes de Suisse, la Principauté de Liechtenstein. — ²²⁾ Voir sous Syro-libanais (Territoires). — ²³⁾ Le Territoire des îles des Mers du sud sous mandat japonais comprend les îles Marshall, les Mariannes et les Carolines. — ²⁴⁾ Voir sous Grande-Bretagne, *Colonies et protectorats britanniques et territoires sous mandat britannique*. — ²⁵⁾ Ce territoire forme, avec l'U. R. S. S., un seul groupe appartenant à la I^{re} classe. — ²⁶⁾ Voir sous Colonies portugaises. — ²⁷⁾ Voir sous Afrique occidentale portugaise et Afrique orientale portugaise et possessions portugaises asiatiques, respectivement. — ²⁸⁾ Ce pays fait l'objet d'une adhésion distincte depuis le 15 août 1930; précédemment, il figurait sous *Colonies et protectorats britanniques*. ²⁹⁾ Le Japon a adhéré à la Convention radiotélégraphique pour: a) Chosen, Taiwan, Karafuto et le Territoire à bail du Kwangtung, le 13. II. 1912; b) le Territoire des îles des Mers du sud sous mandat japonais, le 5. VIII. 1927. — ³⁰⁾ Voir sous Libanaise (République) et Syrie (Etat de). — ³¹⁾ Ce pays n'a pas adhéré à la Convention radiotélégraphique de Washington; cependant il a continué jusqu'ici à contribuer aux frais communs du service radiotélégraphique du Bureau international.

Le groupe des exploitations télégraphiques privées qui ont accédé officiellement à toutes les clauses obligatoires de la Convention et du Règlement télégraphiques se composait, au 31 décembre 1933, ainsi qu'il suit:

Compagnies	Date de la notification de l'accession au Bureau international
1° Commercial Cable Company (Pour le câble Havre-Waterville)	19. II. 1885
2° Compagnie des câbles sud-américains	9. I. 1893
3° Compagnie française des câbles télégraphiques	5. VII. 1889
4° Compagnie générale de télégraphie sans fil	21. I. 1923
5° Compagnie Radio-France	5. IV. 1923
6° Compañía telegráfica-telefónica del Plata	4. IV. 1891
7° Deutsch-Atlantische Telegraphengesellschaft	25. VII. 1900
8° Direct Spanish Telegraph Company	16. III. 1874
9° Direct West India Cable Company	15. III. 1898
10° Eastern Telegraph Company	10. IX. 1876
11° Eastern Extension, Australasia and China Telegraph Company	3. IV. 1903
12° Grande compagnie des télégraphes du nord (Pour son réseau européen)	6. II. 1871
13° Halifax and Bermudas Cable Company	22. I. 1895
14° Indian Radio Telegraph Company	20. XII. 1926
15° Italcable compagnia italiana dei cavi telegrafici sottomarini	14. X. 1924
16° Pacific Cable Board	7. IV. 1925
17° Società Italo Radio	28. VI. 1930
18° Société Radio-Orient	29. VI. 1925
19° West African Telegraph Company (Pour ses câbles atterrissant à Sierra-Leone et à Bathurst)	9. X. 1888
20° Western Telegraph Company	23. II. 1901
21° West India and Panama Telegraph Company	4. IV. 1883

Un deuxième groupe, comprenant les compagnies privées qui, sans avoir officiellement fait acte d'accession à la Convention et au Règlement, s'y conforment cependant d'une manière générale et sont en correspondance régulière avec le Bureau international, se composait des compagnies ci-après:

- 1° African Direct Telegraph Company.
- 2° All America Cables, Incorporated.
- 3° Amazon Telegraph Company.
- 4° Commercial Cable Company*).
- 5° Commercial Pacific Cable Company.
- 6° Cuba Submarine Telegraph Company.
- 7° Eastern and South African Telegraph Company.
- 8° Europe and Azores Telegraph Company.
- 9° Imperial and International Communications Limited.
- 10° Marconi's Wireless Telegraph Company.
- 11° Mexican Telegraph Company.
- 12° Overseas Communications of South Africa, Limited.
- 13° Pacific and European Telegraph Company.
- 14° Radio-Austria, A.-G.
- 15° Radio-Suisse, Société anonyme de télégraphie et téléphonie sans fil.
- 16° River Plate Telegraph Company (Compañía telegráfica del Rio de la Plata).
- 17° Société anonyme belge de câbles télégraphiques.
- 18° Transradio Española S. A.
- 19° Transradio Internacional, Compañía Radiotelegráfica Argentina S. A.
- 20° West Coast of America Telegraph Company.
- 21° Western Union Telegraph Company (y compris l'Anglo-American Telegraph et l'American Telegraph and Cable Co., dont les câbles sont exploités par la Western Union Telegraph Co.).

Les compagnies suivantes, qui forment un troisième groupe, ne correspondent généralement avec le Bureau international que par l'intermédiaire d'une des compagnies citées plus haut:

- 1° British North Borneo Company.
- 2° Cuban All America Cables, Inc.
- 3° Postal Telegraph-Cable Company.
- 4° United States and Hayti Telegraph and Cable Company.

*) Voir aussi sous « Commercial Cable Company » du premier groupe.

En somme, les règles posées par l'Union télégraphique et la Convention radiotélégraphique sont presque universellement observées par les administrations, compagnies et organismes télégraphiques, téléphoniques et radiotélégraphiques du monde entier, auxquels le Bureau international prête volontiers ses services et desquels il s'efforce d'obtenir le plus de renseignements possible relatifs à la télégraphie, à la téléphonie et à la radiotélégraphie internationales, pour l'information de tous.

Comité consultatif international des communications télégraphiques (C. C. I. T.).

Nous avons publié, ou transmis aux intéressés, les quelques communications qui nous sont parvenues de l'administration gérante du C. C. I. T. Nous leur avons notamment fait parvenir l'invitation de l'Administration tchécoslovaque à participer à la IV^e réunion du C. C. I. T., qui se tiendra à Prague du 23 mai au 1^{er} juin 1934.

Comité consultatif international des communications téléphoniques à grande distance (C. C. I. Tph.).

Ce comité n'a pas tenu d'assemblée plénière en 1933. Nous avons rendu compte dans le Journal télégraphique des réunions des commissions ou sous-commissions du C. C. I. Tph.

Comité consultatif international des radiocommunications (C. C. I. R.).

Le programme de la 3^e réunion du C. C. I. R. comprenait, à la fin de 1933, 23 questions dont 14 avaient déjà fait l'objet de différents rapports avant, pendant et après la dernière Conférence radiotélégraphique internationale. Ces rapports, ne tenant généralement compte que des progrès techniques réalisés avant le début de 1932, et la date de la réunion du C. C. I. R. ayant été reculée d'une année par la Conférence de Madrid, les administrations collaboratrices et centralisatrices procéderont sans doute à une nouvelle étude des questions 1 à 14. En vue de faciliter cette étude, le Bureau international a réuni et ordonné toutes les propositions qui avaient été faites jusqu'en novembre 1933 et les a publiées sous la forme d'un cahier in-quarto de 596 pages, comprenant plus de 260 figures. Toutes les propositions ultérieures seront portées à la connaissance des intéressés par des suppléments à ce cahier.

Conférence européenne des radiocommunications (1933).

Cette conférence, convoquée par le Gouvernement de la Confédération suisse, conformément au § 4 du Protocole additionnel aux actes de la Conférence radiotélégraphique internationale de Madrid, eut lieu à Lucerne du 15 mai au 19 juin 1933, sous la présidence de M. Muri, chef de la division des télégraphes et des téléphones de la direction générale des P. T. T. à Berne. Elle avait pour but de conclure un arrangement concernant l'attribution des fréquences aux diverses stations de radiodiffusion de la région européenne définie au tableau de répartition des fréquences (art. 7 du Règlement général de Madrid) et la fixation des modalités de l'emploi des fréquences ainsi attribuées. La Conférence de Lucerne était composée des délégués et experts des gouvernements de la région européenne, des observateurs envoyés par quelques gouvernements de pays extra-européens et par la S. d. N., et des représentants de l'U. I. R., de la C. I. N. A., du C. I. R. M., de l'International Shipping Conference et du Bureau international. Elle comptait 152 participants.

La conférence a tenu 6 assemblées plénières et plus de 80 séances de commissions, sous-commissions et comités. Elle a abouti à la signature, par les plénipotentiaires de 27 pays, de la Convention européenne de radiodiffusion qui est en quelque sorte un complément du Règlement général de Madrid. A cette Convention sont annexés le Plan de répartition des fréquences qui doivent être utilisées pour le service de radiodiffusion-téléphonique et un Protocole final contenant une déclaration des plénipotentiaires de deux gouvernements. Le Journal télégraphique a rendu compte, dans les numéros de mai et juin 1933, des décisions importantes qui ont été prises à Lucerne.

Le Bureau international, qui a assumé les travaux du secrétariat, a publié les documents de la Conférence en un volume in-quarto comprenant 872 pages. Il a publié, en outre, en une brochure de 59 pages, la Convention européenne de radiodiffusion et ses annexes (le Plan de Lucerne et le Protocole final), ainsi que les vœux émis par la conférence.

Relations avec l'Union internationale de radiodiffusion (U. I. R.), la Commission internationale de navigation aérienne (C. I. N. A.), la Conférence aéronautique internationale, l'Organisation météorologique internationale (O. M. I.) et d'autres organismes internationaux.

L'U. I. R. nous remet ses publications susceptibles d'intéresser les administrations, notamment les listes révisées des stations de radiodiffusion européennes, les rapports mensuels sur les mesures de fréquences effectuées par son centre de contrôle à Bruxelles et les bulletins mensuels donnant des renseignements sur la radiodiffusion.

La C. I. N. A. nous transmet ses bulletins hebdomadaires et ses bulletins officiels; ces derniers contiennent les comptes rendus de ses sessions et le texte des résolutions qu'elle a prises.

La Conférence aéronautique internationale nous communique les résultats de ses délibérations par l'intermédiaire de l'Office aérien fédéral, à Berne.

L'O. M. I. collabore avec nous pour la publication de la nomenclature des stations effectuant des services spéciaux (voir à ce sujet sous « Publications du Bureau international, Nomenclatures et listes »).

Les renseignements importants que nous recevons des organismes susmentionnés sont portés à la connaissance des administrations. Il en est de même des informations qui nous parviennent d'autres organismes internationaux et qui concernent la technique et la réglementation de la t. s. f., la législation et la jurisprudence en matière de radiodiffusion et la bibliographie du domaine de l'application des ondes hertziennes.

Travaux ordinaires du Bureau international.

Correspondance. Le nombre des pièces enregistrées, échangées en 1933 par notre service télégraphique, a été de 4177. Le nombre des correspondances reçues et expédiées par notre service radiotélégraphique a atteint le chiffre de 4220.

Le service commun des expéditions a effectué 62 130 envois et les frais d'affranchissement correspondants se sont élevés à 63 128,60 francs. La correspondance traitée par ce service accuse un total de 5550 pièces.

Comme d'habitude, les correspondances de minime importance n'ont pas été inscrites et ne sont pas comprises dans les totaux précités. Les circulaires, les lettres-circulaires et les notifications ne comptent chacune que pour une unité.

Circulaires. Les circulaires du service télégraphique, au nombre de 26 (du n° 979 au n° 1004), ont traité les objets suivants:

Souscription à la nomenclature officielle des bureaux télégraphiques, 16^e édition; Convention internationale des télécommunications et Règlements télégraphique et téléphonique; compte de l'exercice 1932; rapport de gestion pour 1932; documents de la Conférence télégraphique internationale de Madrid, 1932; langage convenu; application du Règlement télégraphique de Madrid (dispositions facultatives); tableaux A, B et C, décomposition des taxes du tableau C; compte des mots; statistique télégraphique, année 1931; révision des comptes téléphoniques; statistique téléphonique, année 1931; carte des circuits internationaux d'Europe spécialement établis ou aménagés pour transmettre la musique; carte schématique des câbles téléphoniques internationaux; télégrammes et conversations de service; carte des voies de communication télégraphiques du régime extra-européen; nomenclature des câbles sous-marins.

Les lettres-circulaires, au nombre de 5, ont traité les objets suivants: Envoi des feuilles de signatures des actes de Madrid; contribution au fonds de la C. M. I.; cours international d'espéranto pour fonctionnaires des P. T. T.; indication de la date de dépôt dans le préambule des lettres-télégrammes; C. C. I. T.

Les circulaires du service radiotélégraphique sont au nombre de 27 (du n° 306 au n° 332) et se rapportent aux sujets suivants:

Liste des fréquences et nomenclature des stations fixes; nomenclatures des stations côtières et de navire, 1^{re} édition; nomenclature des stations aéronautiques et d'aéronef, 1^{re} édition; nomenclature des stations effectuant des services spéciaux, 4^e édition; nomenclature des stations de radiodiffusion, 4^e édition; compte de l'exercice 1932; rapport de gestion pour 1932; statistique générale des radiocommunications, années 1931 et 1932; réglementation des licences d'amateurs; liste alphabétique des indicatifs d'appel, 4^e édition; changements dans les indicatifs d'appel au 1^{er} janvier 1934; arrangements régionaux pour l'emploi de l'onde de 500 kc/s (600 m) relatifs à la Manche,

la Mer du nord, la côte européenne de l'Atlantique et à la Méditerranée; arrangements régionaux pour l'Atlantique nord (gamme de 100 à 160 kc/s = 3000 à 1875 m); actes et documents de la Conférence radiotélégraphique de Madrid, 1932; actes et documents de la Conférence européenne des radiocommunications, Lucerne 1933.

En outre, 39 lettres-circulaires ont été publiées et se rapportent aux mesures de fréquences en général ainsi qu'aux rapports et graphiques concernant les mesures de longueurs d'onde effectuées par les laboratoires de contrôle du comité technique de l'U. I. R.; aux réunions de cette union; à la liste des stations de radiodiffusion européennes et des fréquences utilisées par elles ainsi qu'aux modifications et adjonctions à apporter à ces listes; à la législation belge en matière de radiodiffusion; au Comité du code international de signaux; au caractère national de la radiodiffusion; à un cours international d'espéranto pour fonctionnaires des P. T. T.; au contrôle des émissions radioélectriques par les administrations indo-néerlandaise, néerlandaise, suédoise et de l'Union des Républiques Soviétistes Socialistes; au C. C. I. R. et aux questions à soumettre à la 3^e réunion de ce comité; à la date de notification des fréquences du Plan de Lucerne; etc.

Notifications. Les notifications, au nombre de 171, comprennent 147 télégrammes-circulaires et 24 circulaires imprimées (n^{os} 175—199) avec 14 annexes.

Les premières se rapportent, pour la plupart, à des interruptions ou rétablissements de communications télégraphiques ou radiotélégraphiques internationales et à des restrictions apportées à la correspondance télégraphique ou radiotélégraphique internationale ou à la suppression de restrictions; les autres ont pour objet de porter à la connaissance des administrations de l'Union télégraphique et de la Convention radiotélégraphique les renseignements de diverses natures notifiés au Bureau international et dont suit l'énumération des plus importants: approbation de la Convention internationale de St-Petersbourg; ratification de la Convention radiotélégraphique internationale et des Règlements y annexés; approbation du Règlement de Bruxelles; Comité consultatif international des communications télégraphiques (C. C. I. T.); contribution aux frais communs du Bureau international; mutations dans les administrations; restrictions apportées à la correspondance télégraphique et radiotélégraphique internationale ou suppressions de restrictions; fixation ou modification de l'équivalent du franc-or dans divers pays; modification temporaire de l'heure légale dans certains pays; application des dispositions facultatives des Règlements; adresses abrégées d'administrations et compagnies; télégrammes spéciaux, différés, de presse, urgents, lettres-télégrammes (ELT, NLT, DLT); modifications aux tableaux de tarifs A, B et C; modifications à la décomposition des taxes du tableau C; tarifs de compagnies de câbles ou de t. s. f.; modifications à ces tarifs; ouverture de communications terrestres, sous-marines et radioélectriques; ouverture de bureaux télégraphiques, radioélectriques et de stations côtières; réédition des nomenclatures des stations radio et de la liste des fréquences; modifications aux nomenclatures radiotélégraphiques; répartition des indicatifs d'appel; service radiotéléphonique; comptes radiotélégraphiques; taxes terrestres, intérieures et de bord; franchise télégraphique pour les délégués au Congrès postal du Caire; indication de la date de dépôt dans le préambule des lettres-télégrammes; télégrammes et conversations de service; liste des stations radio fermées provisoirement ou rouvertes; relevé mensuel des interruptions et rétablissements de voies de communication internationales; relevé mensuel des restrictions de service.

Documents publiés ou réédités en conséquence des Conférences de Madrid, 1932.

a) par suite de la Conférence télégraphique.

A la suite de cette conférence, le Bureau international a publié un certain nombre de documents et il en a réédité d'autres. Nous donnons ci-après un bref aperçu de ces publications:

les documents de la Conférence télégraphique internationale de Madrid, 1932 (en deux tomes), les éditions, dites « de Berne », de la Convention internationale des télécommunications, du Règlement télégraphique international, du Règlement téléphonique international, de Madrid,

les avis donnés par le comité des quatre (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie) sur certaines questions soulevées au sujet des dispositions sur le langage convenu,

les tableaux A, B et C (révision de Madrid),

le tableau des télégrammes spéciaux.

La réédition — commencée au cours de 1933 — de la nomenclature officielle des bureaux télégraphiques ouverts au service international était encore en cours à la fin de l'année. La sortie de presse a été retardée par l'insertion, demandée au dernier moment, des noms des bureaux télégraphiques de l'Amérique du nord — au nombre de 60 000 environ — desservis par téléphone.

b) par suite de la Conférence radiotélégraphique.

Le Bureau international a publié, en deux tomes, au cours de 1933, les documents de cette Conférence.

Il a fait paraître également les éditions, dites « de Berne », de la Convention internationale des télécommunications et des Règlements général et additionnel des radiocommunications annexés à la Convention internationale des télécommunications avec le Protocole final au Règlement général des radiocommunications et le Protocole additionnel aux actes de la Conférence radiotélégraphique internationale de Madrid, signé par les gouvernements de la région européenne.

Publications du Bureau international.

Documents des conférences.	Nombre d'exemplaires en magasin
Conférence télégraphique de Paris, 1890	9
Conférence télégraphique de Londres, 1903	196
Conférence télégraphique de Lisbonne, 1908	65
Conférence télégraphique de Paris, 1925	356
Conférence télégraphique de Bruxelles, 1928	540
Conférence télégraphique de Madrid, 1932	354
Conférence radiotélégraphique de Berlin, 1906	25
Conférence radiotélégraphique de Londres, 1912	383
Conférence radiotélégraphique de Washington, 1927	533
Conférence radiotélégraphique de Madrid, 1932	392
Conférence radioélectrique européenne de Prague, 1929	607
Conférence européenne de radiodiffusion de Lucerne, 1933	161

Documents des comités.

Comité d'étude du langage convenu, Cortina d'Ampezzo (1926)	438
Comité consultatif international des communications télégraphiques:	
<i>a)</i> Avis émis par le comité (Berlin, 1926)	37
<i>b)</i> Documents de la 1 ^{re} réunion du comité (Berlin, 1926)	220
<i>c)</i> Avis émis par le comité (Berlin, 1929)	120
<i>d)</i> Documents de la 2 ^e réunion du comité (Berlin, 1929)	111
<i>e)</i> Avis émis par le comité (Berne, 1931)	126
<i>f)</i> Documents de la 3 ^e réunion du comité (Berne, 1931)	144
Comité consultatif international technique des communications radioélectriques:	
<i>a)</i> Avis émis par le comité (La Haye, 1929)	57
<i>b)</i> Documents de la 1 ^{re} réunion du comité (La Haye, 1929)	412
<i>c)</i> Avis émis par le comité (Copenhague, 1931)	353
<i>d)</i> Documents de la 2 ^e réunion du comité (Copenhague, 1931)	336

Conventions, règlements, tableaux, protocoles.

Convention télégraphique internationale et Règlement y annexé (revision de Bruxelles, 1928)	1393
Comparaison entre les dispositions du Règlement de service international annexé à la Convention télégraphique internationale de St-Petersbourg (revision de Paris, 1925, édition de Berne, et revision de Bruxelles, 1928, édition de Berne) et les dispositions arrêtées par la Conférence radiotélégraphique internationale de Washington, 1927	1364
Tableau A des taxes du régime européen, 1^{re} édition (revision de Madrid), 1932	171
Tableau B des taxes du régime extra-européen, 1^{re} édition (revision de Madrid), 1932	105
Tableau C, 1^{re} édition (revision de Madrid), 1932	162
Décomposition des taxes du tableau C	165

Toutes les modifications et adjonctions ont été publiées, sous forme de suppléments, sur des feuilles volantes qui ont été insérées dans les notifications ordinaires.

	Nombre d'exemplaires en magasin
Tableau indiquant la manière dont sont traités, par les diverses administrations et compagnies privées, les télégrammes en langage secret, les télégrammes spéciaux, les télégrammes de presse, les télégrammes différés, etc., édition 1933	230
Les modifications sont publiées dans nos notifications ordinaires.	
Projet de Convention et de Règlement élaboré par la Conférence préliminaire de Washington (1920), révisé en conformité des conclusions du Comité technique de radiocommunications réuni à Paris en 1921.	
Texte français	190
Texte anglais	184
Convention radiotélégraphique internationale de Washington ainsi que Règlement général et Règlement additionnel y annexés	1985
Protocole final avec annexe relative à la répartition des longueurs d'onde de la Conférence radioélectrique de Prague, 1929	10
Convention européenne de radiodiffusion de Lucerne, 1933, avec Plan de Lucerne et Protocole final annexés	429
Convention internationale des télécommunications, Madrid, 1932	1932
Règlement télégraphique annexé à la Convention internationale des télécommunications, avec Protocole final audit Règlement	1130
Règlement téléphonique annexé à la Convention internationale des télécommunications	57
Règlement général des radiocommunications annexé à la Convention internationale des télécommunications avec Protocole final audit Règlement, Règlement additionnel des radiocommunications annexé à la Convention internationale des télécommunications et Protocole additionnel aux actes de la Conférence radiotélégraphique internationale de Madrid, signé par les gouvernements de la région européenne	875

Cartes télégraphiques, téléphoniques et radiotélégraphiques.

Carte générale des grandes voies de communication télégraphiques internationales du monde et carte des voies de communication par t. s. f. entre points fixes, 1927	540
Carte des communications télégraphiques du régime extra-européen, en 4 feuilles, 1923	193
Carte schématique des grandes communications télégraphiques internationales du régime européen, en 1 feuille, 1923	688
Carte des communications télégraphiques de l'Afrique, en 2 feuilles, 1926	212
Carte des communications télégraphiques de l'Amérique du sud, en 2 feuilles, 1926 . .	179
Carte schématique et liste des câbles téléphoniques internationaux d'Europe, janvier 1934	110
Carte des circuits internationaux d'Europe pour la transmission de la musique, 1933	417
Carte des stations radiotélégraphiques ouvertes à la correspondance publique avec les navires en mer, publiée sous forme d'atlas de 9 feuilles, édition 1932	169

Nomenclatures et listes.

Télégraphie :

Nomenclature officielle des bureaux télégraphiques (15^e édition, 1927)	950
Au cours de 1933, il a été publié 4 annexes ordinaires à ce document.	
Il reste, en outre, un certain nombre de préfaces en langues française, allemande, anglaise, espagnole, néerlandaise, polonaise, slovaque, tchèque et en 3 langues.	
Nomenclature des câbles formant le réseau sous-marin du globe, 12^e édition, 1928 . .	212
Nomenclature des voies de communication par t. s. f. entre points fixes, édition 1930 . . .	405
Cette nomenclature est spécialement destinée à compléter la carte des voies de communication par t. s. f. entre points fixes. Elle a été complétée en 1933 par 2 suppléments.	
Nomenclature des circuits téléphoniques internationaux, édition 1932	320
Liste des voies de communication télégraphiques internationales du régime européen, édition 1930	271
Liste des voies de communication télégraphiques internationales du régime extra-européen, édition 1932	70

Radiotélégraphie :

Au nombre des travaux importants effectués dans le courant de l'année 1933, il y a lieu de signaler ceux occasionnés par la réédition des nomenclatures des stations radioélectriques, de la liste des fréquences et de la liste alphabétique des indicatifs d'appel. Il convient en effet de rappeler que, dans sa 3^e assemblée plénière, la Conférence radiotélégraphique de Madrid a autorisé le Bureau international à éditer les nomenclatures selon le nouveau schéma avant l'entrée en vigueur des actes de la Conférence. Sauf, la nomenclature des stations fixes, toutes les nomenclatures et listes ont paru, en 1933, selon le nouveau schéma. Il suffit de confronter les anciennes nomenclatures avec les nouvelles pour se rendre compte de l'importance du remaniement. Celui-ci apparaîtra d'une manière toute particulière en ce qui concerne les stations de navire. Quant à la nomenclature effectuant des services spéciaux, conformément au vœu exprimé au cours de la 3^e assemblée plénière de la Conférence radiotélégraphique de Madrid, il a fallu en éliminer les renseignements météorologiques qui, d'autre part, se trouvaient reproduits dans la documentation de l'Organisation météorologique internationale (O. M. I.). Les correspondances nombreuses que nous avons échangées à cette occasion avec cette organisation nous ont permis de constater l'identité de vues entre nos deux organismes quant à la manière de procéder pour réaliser le plus rapidement le vœu de Madrid, et nous nous plaignons à souligner les excellents rapports qui se sont établis entre l'O. M. I. et notre bureau à la faveur de cette collaboration. Pour ce qui a trait à la liste des fréquences, indépendamment des travaux de publication, nous avons constitué des dossiers nous permettant, pour chacune des quelque 17 000 fréquences, d'en donner rapidement « l'historique ». Nous avons veillé à ce que la liste alphabétique des indicatifs d'appel pût paraître, avec les indicatifs valables à partir du 1^{er} janvier 1934, à une époque aussi proche que possible de cette date. Finalement, nous avons cherché à éliminer toutes divergences entre les données contenues dans nos nomenclatures et celles qui résultaient d'arrangements régionaux portés à notre connaissance.

Touchant le prix de vente des documents de service radio, il convient de signaler, pour certains d'entre eux, une augmentation de ce prix. D'une manière générale, cela provient d'une diminution du nombre des souscriptions. C'est ainsi que, pour la nomenclature des stations effectuant des services spéciaux, nous avons une diminution de tirage de 1400 exemplaires du texte français, 1350 du texte anglais et 110 du texte allemand. Pour la nomenclature des stations de radiodiffusion, la diminution dans les souscriptions a été de 1100 exemplaires. La seconde cause de l'augmentation du prix de vente réside dans le fait que tous ces documents ont dû être réédités selon les nouveaux schémas adoptés par la Conférence de Madrid. Le remaniement auquel nous avons dû procéder à cet effet nous a occasionné un travail assez important, lequel s'est traduit par une augmentation de dépenses de personnel. De plus, pour la plupart d'entre eux, il fallut refaire entièrement la composition.

Nomenclatures des stations radioélectriques.

Les nomenclatures des stations sont publiées en fascicules séparés, ainsi qu'il suit:

- I. Nomenclature des stations côtières et de navire;
- II. Nomenclature des stations aéronautiques et d'aéronef;
- III. Nomenclature des stations effectuant des services spéciaux;
- IV. Nomenclature des stations fixes (Index à la liste des fréquences pour les stations fixes en service);
- V. Nomenclature des stations de radiodiffusion.

	Nombre d'exemplaires en magasin
Nomenclature des stations côtières et de navire (1^{re} édition, septembre 1933)	164
Ce document, publié en une édition mixte française-anglaise-allemande, compte 498 pages. Il en a été tiré 18 200 exemplaires.	
Nomenclature des stations aéronautiques et d'aéronef (1^{re} édition, novembre 1933)	232
Ce document, publié en une édition mixte française-anglaise, compte 140 pages. Il en a été tiré 4300 exemplaires.	
Nomenclature des stations effectuant des services spéciaux. (4^e édition, novembre 1933.)	
Ce document, publié en éditions distinctes française, anglaise et allemande, compte 232 pages.	
Le texte français a été tiré en 2500 exemplaires	285
Le texte anglais a été tiré en 8650 exemplaires	538
Le texte allemand a été tiré en 1140 exemplaires	7
La 3 ^e édition de ce document a été complétée, en 1933, par 5 suppléments récapitulatifs (n ^{os} 13 à 17). Le dernier supplément comptait 24 pages. Les modifications et corrections correspondant à ces 5 suppléments ont fait l'objet de 36 pages d'impression.	

Nomenclature des stations fixes (Index à la liste des fréquences pour les stations fixes en service).

Ce document sera publié en 1934. La précédente édition est épuisée.

Nomenclature des stations de radiodiffusion. (4^e édition, juin 1933.)Nombre
d'exemplaires
en magasin

Ce document, publié en une édition mixte française-anglaise, compte 94 pages.

Il en a été tiré 2400 exemplaires 120

La 3^e édition de ce document a été complétée, en 1933, par 5 suppléments récapitulatifs (n^{os} 13 à 17). Le dernier supplément récapitulatif (n^o 16) comptait 39 pages. Les modifications et corrections correspondant à ces 5 suppléments ont fait l'objet de 47 pages d'impression.

Il convient de signaler que la 4^e édition de l'ancienne **nomenclature des stations fixes et terrestres** a été complétée, en 1933, par 6 suppléments récapitulatifs (n^{os} 5 à 10). Le dernier supplément comptait 143 pages. Les modifications et corrections correspondant à ces 6 suppléments ont fait l'objet de 88 pages d'impression. Par ailleurs, la 3^e édition de l'ancienne **nomenclature des stations d'aéronautique** a été complétée, en 1933, par 8 suppléments, dont une annexe (n^{os} 13 à 20). Le dernier supplément comptait 39 pages, l'annexe 63. Les modifications et corrections correspondant à ces 8 suppléments ont fait l'objet de 11 pages d'impression.

Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations fixes, terrestres et mobiles. (4^e édition, novembre 1933.)

Ce document compte 149 pages. Il a été tiré en :

15 150 exemplaires du type A 1299

et 1250 exemplaires du type B 264

La 3^e édition de ce document a été complétée, en 1933, par 9 suppléments récapitulatifs dont une annexe (n^{os} 10 à 18). Le dernier supplément comptait 7 pages, l'annexe 56.**Liste des fréquences. (4^e édition, décembre 1933.)**

Ce document compte 303 pages. Il en a été tiré 2000 exemplaires 418

La 3^e édition de cette liste a été complétée, en 1933, par 8 suppléments récapitulatifs, dont une annexe. Le dernier supplément comptait 55 pages, l'annexe 169. Les suppressions correspondant à ces 8 suppléments ont fait l'objet de 16 pages d'impression.**Liste des abréviations à employer dans les radiocommunications (tirage spécial de l'appendice 9 au Règlement général des radiocommunications) 2442****Tableau de répartition des bandes de fréquences (tirage spécial du tableau qui est contenu au § 7 de l'art. 7 du Règlement général des radiocommunications) 1739****Statistiques.****Statistique générale de la télégraphie.** Nous avons fait paraître au cours de l'année 1933 la statistique générale de la télégraphie afférente à l'année 1931 200**Statistique générale de la téléphonie.** A paru également au cours de l'année 1933, la statistique générale de la téléphonie afférente à l'année 1931 200**La statistique générale des radiocommunications relative aux années 1931 et 1932 a été publiée au cours de l'année 1933 150****Le Journal.**

Avec l'année 1933, le **Journal télégraphique** a achevé sa 65^e année d'existence. Le LVII^e volume, qui se rapporte à cet exercice, comporte exactement le même nombre de pages qu'en 1932, c'est-à-dire 360. Il renferme, en outre, 38 figures, ainsi que 54 tableaux et diagrammes.

Le titre de « **Journal télégraphique** » qu'a porté l'organe mensuel du Bureau international, depuis son apparition en 1869, a été imprimé pour la dernière fois en décembre. En effet, la Conférence de Madrid (1932) lui a attribué le titre nouveau de « **Journal des télécommunications** », titre qu'il revêtira dès janvier 1934.

Comme par le passé, le Bureau international s'est employé à rendre ledit journal aussi intéressant et attrayant que possible. Il a veillé à une judicieuse répartition de la matière. Les comptes rendus des réunions d'organismes s'intéressant de près aux télécommunications ont alterné avec les articles d'ordres technique, administratif, officiel, législatif, voire juridique.

Dans la rubrique des nouvelles, nous avons eu constamment en vue de donner un aperçu général des principaux événements survenus dans le monde des télécommunications.

D'ailleurs, les tables chronologique et analytique des matières renseignent en détail sur les divers sujets traités au cours de l'année.

Le « **Journal télégraphique** » a été tiré à 2550 exemplaires dont 200 de réserve; le prix d'abonnement a été maintenu à 10 fr. par an.

Quant aux années précédentes, les trois premiers volumes (années 1869 à 1877) et le volume XXXVI (année 1912) sont épuisés; il existe, par contre, un certain nombre des autres volumes.

Nombre
d'exemplaires
en magasin**Table alphabétique générale des matières contenues dans le Journal télégraphique de 1869 à 1910 350****Table alphabétique générale des matières contenues dans le Journal télégraphique de 1911 à 1930 453**

Publications diverses.

Nombre
d'exemplaires
en magasin

L'Union télégraphique internationale (1865-1915). Mémoire commémoratif, édité à l'occasion du cinquantenaire de l'Union télégraphique	204
Législation télégraphique (publiée en 1921).	26
Répertoire analytique pour faciliter la recherche des tarifs et autres renseignements utiles, encore en vigueur au 1 ^{er} avril 1911, contenus dans les différentes notifications	41
Nouveau vocabulaire officiel pour la rédaction des télégrammes en langage convenu, en 4 volumes et un appendice (1901); collections complètes à disposition	34
Dictionnaire télégraphique officiel de l'Administration chinoise pour les télégrammes différés originaires ou à destination de la Chine (publié par l'Administration chinoise)	639

Comptabilité.

Des revisions de la comptabilité du bureau ont été faites: périodiquement par la direction du bureau, et le 7 novembre 1933 par le Contrôle fédéral des finances. Elles n'ont pas donné matière à observations.

Services télégraphique et téléphonique.

1. Fonds de prévoyance.

(Etabli par décision de la Conférence de Londres en 1879.)

Le fonds de prévoyance s'élevait, à la fin de 1932, à la somme de	619 528 fr. 51
Augmentation en 1933:	
Capitalisation des intérêts	26 222 fr. 85
Versement du Bureau international	721 fr. 61
	<u>26 944 fr. 46</u>
Diminution en 1933:	646 472 fr. 97
Pensions de MM. Vallotton, 1 ^{er} secrétaire, et Berthoud, expéditionnaire *), fonctionnaires retraités	16 124 fr. 20
Fortune du fonds de prévoyance au 31 décembre 1933	<u>630 348 fr. 77</u>

Ce fonds était placé comme il suit:

Taux	Genre de titre	Valeur nominale	Cours	Valeur d'inventaire
		fr.	fr.	fr.
Obligations:				
3 %	Emprunt fédéral, 1903	38 000	76. —	28 880. —
5 %	Emprunt fédéral, 1925	83 000	100. —	83 000. —
4½%	Emprunt fédéral, 1926	3 000	100. —	3 000. —
4½%	Emprunt fédéral, 1930	52 000	100. —	52 000. —
4 %	Emprunt fédéral, 1930	70 000	100. —	70 000. —
3½%	Emprunt fédéral, 1932	65 000	96. —	62 400. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1923	63 000	95. —	59 850. —
5 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1924	26 000	100. —	26 000. —
5 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1925	37 000	100. —	37 000. —
4½%	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1928	15 000	100. —	15 000. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1931	15 000	100. —	15 000. —
3 %	Canton de Berne, 1895	31 000	76. —	23 560. —
3¾%	Caisse hypothécaire du canton de Berne .	25 000	100. —	25 000. —
	Valeur des titres			<u>500 690. —</u>
	Avoir à la Caisse d'Etat fédérale			129 658, 77
	Fortune au 31 décembre 1933			<u>630 348, 77</u>

*) Décédé le 18 novembre 1933.

2. Comptes.

Remarque générale : Les travaux relatifs à la 16^e édition de la nomenclature des bureaux télégraphiques ont été commencés en 1933 et, de ce fait, nous avons engagé 35 000 fr. de dépenses sur l'exercice 1933 au titre de cette réédition, sans compensation en recettes. Il s'ensuit que le crédit ordinaire a été dépassé de 23 967 fr. 72.

Le résultat général du compte de l'exercice 1933 est le suivant:

Le budget ouvrait au Bureau international	Service ordinaire fr.	Service extraordinaire fr.	Total fr.
des crédits se montant à	658 944. —	77 025. —	735 969. —
et évaluait les recettes à	440 050. —	5 000. —	445 050. —
Différence	218 894. —	72 025. —	290 919. —
Les dépenses se sont élevées à	253 529, 39 ¹⁾	65 565, 90	319 095, 29
et les recettes ont atteint	29 561, 67 ¹⁾	6 213, 62	35 775, 29
Différence à répartir à titre de parts contributives	223 967, 72	59 352, 28	283 320. —

Cette somme de 283 320 francs, divisée par 787, nombre des unités contributives d'après la classification des Etats contractants arrêtée au 31 décembre 1933, donne 360 francs par unité, dont 284 fr. 60 pour le service ordinaire et 75 fr. 40 pour le service extraordinaire.

¹⁾ L'écart considérable entre les prévisions et les résultats effectifs provient du fait que la sortie de presse de la nomenclature, prévue pour 1933, ne pourra avoir lieu qu'en 1934.

Tableau de répartition.

Classe	Nombre des administrations	Unités par classe	Total des unités	Montant de l'unité	Montant par classe	Total de la contribution
I	13	25	325	360 francs	fr. 9 000. —	fr. 117 000. —
II	2	20	40		7 200. —	14 400. —
III	11	15	165		5 400. —	59 400. —
IV	11	10	110		3 600. —	39 600. —
V	12	5	60		1 800. —	21 600. —
VI	29	3	87		1 080. —	31 320. —
	78		787			283 320. —

Le total des sommes à recouvrer au 31 décembre 1933 s'élevait à 355 035 fr. 17.

Bilan au 31 décembre 1933.					
Actif.	fr.	c.	Passif.	fr.	c.
Caisse	375	90	Créditeurs	375	90
Débiteurs à fin 1932 ¹⁾ . . .	41 266	04	Caisse d'Etat fédérale . . .	355 035	17
Débiteurs de l'année 1933 . .	30 449	13			
Parts contributives 1933:					
Service ordinaire	223 967	72			
» extraordinaire	59 352	28			
	355 411	07		355 411	07

¹⁾ Années 1930/31: comptes impayés par 3 administrations.
 » 1932: » » 15 »

Compte de profits et pertes au 31 décembre 1933.					
	fr.	c.		fr.	c.
Recettes, service ordinaire . .	29 561	67	Dépenses, service ordinaire . .	252 807	78
Vente de documents des conférences	6 213	62	Frais spéciaux des conférences	65 565	90
Parts contributives:			Versement au fonds de prévoyance	721	61
Service ordinaire	223 967	72			
» extraordinaire	59 352	28			
	319 095	29		319 095	29

3. Compte de l'exercice 1933 et budget pour l'année 1934.

Service ordinaire.

Dépenses.

Budget de 1933			Compte de 1933		Budget pour 1934	
fr.	fr.		fr.	fr.	fr.	fr.
118 603,05		I. Personnel	116 803,05		108 919,75 ^{4) 5)}	
20 876,20		1. Traitements	20 876,20		19 651,60 ⁶⁾	
15 968,65		2. Assurances	16 657,85 ¹⁾		10 320,20 ⁷⁾	
961,10		3. Aides de bureau	961,10 ²⁾		—	
	156 409.—	4. Gratifications		155 298,20		138 891,55
	300.—	II. Frais de voyages		—		300.—
	7 300.—	III. Loyers		7 300.—		7 300.—
		IV. Matériel de bureau				
700.—		1. Livrés, cartes, journaux, etc.	570,38		700.—	
2 000.—		2. Mobilier	1 491,25		1 500.—	
	2 700.—	V. Frais généraux de bureau		2 061,63		2 200.—
1 700.—		1. Fournitures de bureau	1 260,75		1 500.—	
1 400.—		2. Eclairage, chauffage, etc.	1 140,95		1 300.—	
3 900.—		3. Affranchissements, expéditions	2 774,60		3 900.—	
1 435.—		4. Service	1 374,30		1 435.—	
	8 435.—	VI. Imprimés		6 550,60		8 135.—
12 350.—		1. Journal télégraphique/Journal des télécommunications	11 538,70		12 000.—	
434 500.—		2. Nomenclature des bureaux	51 219,95		391 500.—	
3 000.—		3. Statistiques	2 768,15		2 650.—	
10 200.—		4. Tarifs	5 752,05		2 000.—	
750.—		5. Cartes	516,35		18 950.—	
17 200.—		6. Notifications et circulaires	7 026,05		16 200.—	
4 800.—		7. Imprimés divers	2 612,75		3 700.—	
	482 800.—	VII. Imprévu		81 434.—		447 000.—
	500.—	VIII. Divers		86,45		500.—
	500.—			798,51 ³⁾		500.—
	658 944.—	Total des dépenses		253 529,39		604 826,55

Recettes.

3 100.—		I. Vente d'imprimés				
425 600.—		1. Journal télégraphique/Journal des télécommunications	3 005,77		2 650.—	
200.—		2. Nomenclature des bureaux	17 884,20		433 250.—	
800.—		3. Statistiques	214,27		200.—	
700.—		4. Tarifs	1 760,25		400.—	
9 000.—		5. Cartes	559,95		2 500.—	
550.—		6. Notifications et circulaires	5 093,15		5 000.—	
	439 950.—	7. Imprimés divers	695,58		500.—	
	100.—	II. Imprévu		29 213,17		444 500.— ⁸⁾
	—	III. Solde actif de l'année dernière		348,50		100.—
	440 050.—	IV. Parts contributives des Etats		29 561,67		444 600.—
	218 894.—			223 967,72		160 226,55
	658 944.—	Total des recettes		253 529,39		604 826,55

Service extraordinaire.

Dépenses	77 025.—	IX. Frais spéciaux des conférences	65 565,90		28 000.—
Recettes	5 000.—	Vente de documents des conférences	6 213,62		2 000.—
	72 025.—	Parts contributives des Etats	59 352,28		26 000.—

¹⁾ Crédit dépassé de 689 fr. 20, par suite de l'engagement d'une aide pour les travaux de réédition de la nomenclature officielle des bureaux télégraphiques.

²⁾ Pour ancienneté de service.

³⁾ Dont 721 fr. 61, notre versement au fonds de prévoyance pour arrondir la part contributive.

⁴⁾ Les traitements ont été réduits, par l'autorité de surveillance, à partir du 1^{er} janvier 1934, dans la même proportion que ceux du personnel des administrations publiques de la Confédération suisse.

⁵⁾ Effectivement 119 122 fr. 85, dont 10 203 fr. 10 à la charge du C. C. I. T. Prague, 1934.

⁶⁾ Effectivement 21 277 fr. 45, dont 1625 fr. 85 à la charge du C. C. I. T. Prague, 1934.

⁷⁾ Même réduction que celle mentionnée à la note ⁴⁾.

⁸⁾ Y compris une majoration de 15 % pour frais généraux, applicable à chaque document.

Service des radiocommunications.

1. Fonds de prévoyance.

(Etabli par décision de la Conférence de Londres en 1912.)

Le fonds de prévoyance s'élevait, à la fin de 1932, à la somme de 271 842 fr. 72

Augmentation en 1933:

Capitalisation des intérêts	12 084 fr. 90	
Versement du Bureau international	12 074 fr. 52	
		<u>24 159 fr. 42</u>

Fortune du fonds de prévoyance au 31 décembre 1933 296 002 fr. 14

Ce fonds était placé comme il suit :

Taux	Genre de titre	Valeur nominale	Cours	Valeur d'inventaire
		fr.	fr.	fr.
	Obligations :			
5 %	Emprunt fédéral, 1925	6 000. —	100. —	6 000. —
4½ %	Emprunt fédéral, 1926	23 000. —	100. —	23 000. —
4½ %	Emprunt fédéral, 1930	64 000. —	100. —	64 000. —
4 %	Emprunt fédéral, 1930	5 000. —	100. —	5 000. —
3½ %	Emprunt fédéral, 1932	35 000. —	96. —	33 600. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1923	7 000. —	95. —	6 650. —
5 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1924	17 000. —	100. —	17 000. —
5 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1925	21 000. —	100. —	21 000. —
4 %	Emprunt des chemins de fer fédéraux, 1931	15 000. —	100. —	15 000. —
4 %	Emprunt du canton de Genève, 1933 . .	25 000. —	99. —	24 750. —
3¾ %	Caisse hypothécaire du canton de Berne .	30 000. —	100. —	30 000. —
	Valeur des titres			246 000. —
	Avoir à la Caisse d'Etat fédérale			50 002, 14
	Fortune au 31 décembre 1933			<u>296 002, 14</u>

2. Comptes.

Le résultat général du compte de l'exercice 1933 est le suivant:

	Service ordinaire	Service extraordinaire	Total
	fr.	fr.	fr.
Le budget ouvrait au Bureau international			
des crédits se montant à	541 059, 10	120 500. —	661 559, 10
et évaluait les recettes à	346 870. —	4 500. —	351 370. —
Différence	<u>194 189, 10</u>	<u>116 000. —</u>	<u>310 189, 10</u>
Les dépenses se sont élevées à	466 214, 35	98 999, 76	565 214, 11
et les recettes ont atteint	282 624, 91	10 339, 20	292 964, 11
Différence à répartir à titre de parts contributives	<u>183 589, 44</u>	<u>88 660, 56</u>	<u>272 250. —</u>

Cette somme de 272 250 francs, divisée par 1089, nombre des unités contributives d'après la classification des Etats contractants arrêtée au 31 décembre 1933, donne 250 francs par unité, dont 168 fr. 60 pour le service ordinaire et 81 fr. 40 pour le service extraordinaire.

Tableau de répartition.

Classe	Nombre des administrations	Unités par classe	Total des unités	Montant de l'unité	Montant par classe	Total de la contribution
					fr.	fr.
I	21	25	525	250 francs	6 250.—	131 250.—
II	1	20	20		5 000.—	5 000.—
III	14	15	210		3 750.—	52 500.—
IV	12	10	120		2 500.—	30 000.—
V	14	5	70		1 250.—	17 500.—
VI	48	3	144		750.—	36 000.—
	110		1089			272 250.—

Le total des sommes à recouvrer au 31 décembre 1933 s'élevait à 623 775 fr. 39.

Bilan au 31 décembre 1933.					
	fr.	c.		fr.	c.
Actif.			Passif.		
Caisse et chèque postal . . .	2 474	56	Créditeurs	2 474	56
Débiteurs à fin 1932 ¹⁾ . . .	79 437	88	Caisse d'Etat fédérale . . .	623 775	39
Débiteurs de l'année 1933 . .	272 087	51			
Parts contributives 1933:					
Service ordinaire	183 589	44			
» extraordinaire	88 660	56			
	626 249	95		626 249	95

¹⁾ Année 1926: . comptes impayés par 1 administration.
 » 1927: » » » 2 administrations.
 Années 1928/29: » » » 3 »
 Année 1930: » » » 7 »
 » 1931: » » » 9 »
 » 1932: » » » 17 »

Compte de profits et pertes au 31 décembre 1933.					
	fr.	c.		fr.	c.
Recettes, service ordinaire . .	282 624	91	Dépenses, service ordinaire . .	454 139	83
Vente de documents des conférences	10 339	20	Frais spéciaux des conférences	98 999	76
Parts contributives:			Versement au fonds de prévoyance	12 074	52
Service ordinaire	183 589	44			
» extraordinaire	88 660	56			
	565 214	11		565 214	11

3. Compte de l'exercice 1933 et budget pour l'année 1934.

Service ordinaire.

Budget de 1933		Dépenses.		Compte de 1933		Budget pour 1934	
fr.	fr.			fr.	fr.	fr.	fr.
101 525,20		I. Personnel					
14 478,90		1. Traitements	91 231,45			92 785,30 ^{4) 5)}	
7 920.—		2. Assurances	14 517,85			14 105,80 ⁶⁾	
2 000.—		3. Aides de bureau	7 290,15			9 051,80 ⁷⁾	
	125 924,10	4. Gratifications	2 000.— ¹⁾		115 039,45		115 942,90
	300.—	II. Frais de voyages.					300.—
	7 300.—	III. Loyers			7 300.—		7 300.—
		IV. Matériel de bureau					
900.—		1. Livres, cartes, journaux, etc. . .	776,72			900.—	
1 500.—		2. Mobilier	922,70			1 500.—	
	2 400.—				1 699,42		2 400.—
		V. Frais généraux de bureau					
1 700.—		1. Fournitures de bureau	1 285,20			1 500.—	
1 400.—		2. Eclairage, chauffage, etc. . . .	1 126,80			1 300.—	
3 900.—		3. Affranchissements, expéditions .	3 652,85			3 900.—	
1 435.—		4. Service.	1 376,05			1 435.—	
	8 435.—				7 440,90		8 135.—
		VI. Imprimés					
12 350.—		1. Journal télégraphique/Journal				12 000.—	
		des télécommunications	11 538,75				
238 600.—		2. Nomenclatures des stations . . .	199 920,80			208 100.—	
53 000.—		3. Liste des indicatifs d'appel . . .	49 449,70			52 900.—	
800.—		4. Statistique	402,40			1 200.—	
50.—		5. Carte des stations.	15,50			7 000.—	
13 800.—		6. Notifications et circulaires . . .	8 705,90			14 400.—	
75 800.—		7. Liste des fréquences	47 351,65			49 100.—	
1 000.—		8. Imprimés divers	184,80			200.—	
	395 400.—				317 569,50		344 900.—
	800.—	VII. Imprévu			5 000,25²⁾		500.—
	500.—	VIII. Divers			12 164,83³⁾		500.—
	541 059,10	Total des dépenses			466 214,35		479 977,90

Recettes.

3 100.—		I. Vente d'imprimés					
		1. Journal télégraphique/Journal				2 650.—	
		des télécommunications	3 026,25				
220 900.—		2. Nomenclatures des stations . . .	195 949,35			211 530.—	
49 500.—		3. Liste des indicatifs d'appel . . .	49 177,34			53 200.—	
50.—		4. Statistique	76,95			50.—	
240.—		5. Carte des stations	105,88			6 000.—	
7 080.—		6. Notifications et circulaires . . .	3 481,30			5 000.—	
65 800.—		7. Liste des fréquences	26 070,19			18 000.—	
100.—		8. Imprimés divers	15,50			50.—	
	346 770.—				277 902,76		296 480.—⁸⁾
	100.—	II. Imprévu			4 722,15²⁾		100.—
		III. Solde actif de l'année dernière					
	346 870.—				282 624,91		296 580.—
	194 189,10	IV. Parts contributives des Etats			183 589,44		183 397,90
	541 059,10	Total des recettes			466 214,35		479 977,90

Service extraordinaire.

Dépenses	120 500.—	IX. Frais spéciaux des conférences	98 999,76	43 800.—
		Vente de documents des conférences		
Recettes	4 500.—		10 339,20	2 000.—
		Parts contributives des Etats	88 660,56	41 800.—
	116 000.—			

¹⁾ Pour ancienneté de service. — ²⁾ Dont 4603 fr. 60 d'intérêts moratoires perçus en application des dispositions de l'art. 34, § 3, du Règlement général annexé à la Convention radiotélégraphique internationale de Washington, et versés à la Caisse d'Etat fédérale. — ³⁾ Dont 12 074 fr. 52, notre versement au fonds de prévoyance. — ⁴⁾ Les traitements ont été réduits, par l'autorité de surveillance, à partir du 1^{er} janvier 1934, dans la même proportion que ceux du personnel des administrations publiques de la Confédération suisse. — ⁵⁾ Effectivement 135 327 fr. 75 dont: 21 067 fr. à la charge de la rubr. VI — Imprimés — 2. Nomenclatures des stations. 6 951 fr. 45 à la charge de la rubr. VI — Imprimés — 3. Liste des indicatifs d'appel. 1 224 fr. à la charge de la rubr. VI — Imprimés — 7. Liste des fréquences. 13 300 fr. à la charge du C. C. I. R. Lisbonne, 1934. — ⁶⁾ Effectivement 20 717 fr. 50 dont: 3 323 fr. 35 à la charge de la rubr. VI — Imprimés — 2. Nomenclatures des stations. 1 095 fr. à la charge de la rubr. VI — Imprimés — 3. Liste des indicatifs d'appel. 193 fr. 35 à la charge de la rubr. VI — Imprimés — 7. Liste des fréquences. 2 000 fr. à la charge du C. C. I. R. Lisbonne, 1934. — ⁷⁾ Même réduction que celle mentionnée à la note ⁶⁾. Effectivement 34 560 fr. 50 dont 15 748 fr. 30 à la charge de la rubr. VI — Imprimés — 2. Nomenclatures des stations, et 9760 fr. 40 à la charge de la rubr. VI — Imprimés — 7. Liste des fréquences. — ⁸⁾ Y compris une majoration de 20 % pour frais généraux, applicable à chaque document.

BERNE, le 8 mars 1934.

LE DIRECTEUR:

D^r J. RÄBER.